

REPUBLIQUE DU SENEGAL



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL – CAS SANS PRE QUALIFICATION
POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE REHABILITATION ET DE
CONSTRUCTION DE PISTES DE DESENCLAVEMENT DANS LES REGIONS DE
TAMBACOUNDA ET KEDOUGOU - LOT 1 : REGION DE TAMBACOUNDA - LOT
2 : REGION DE KEDOUGOU**

D/1818/A3

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal le « L'AS » en date du 19 Décembre 2025.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures (MI), a obtenu de l'Etat du Sénégal des fonds dans le cadre du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), afin de financer son fonctionnement et son programme d'entretien routier annuel (PERA) et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché pour les travaux d'entretien, de réhabilitation et de construction de pistes de désenclavement dans les régions de Tambacounda et Kédougou exécutés en deux lots : lot 1 : région de Tambacounda et lot 2 : région de Kédougou.

Le délai d'exécution est de douze (12) mois pour chaque lot.

3. L'AGEROUTE Sénégal, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer lesdits travaux.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles selon les règles de procédure du décret n° 2022-2295 du 28 Décembre 2022 portant Code des Marchés publics du Sénégal.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à :

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal

Rue David DIOP x F, Fann Résidence

Tél. : 33 869 07 51

Secrétariat de la Direction de la Passation de Marchés ou par Email :

ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn; mamdiop@ageroute.sn; mdiop@ageroute.sn

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 08H 00 mn à 17H 00 mn (GMT) **à partir du 09 juillet 2026.**

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation gratuite.

6. Les exigences en matière de qualifications sont pour chaque lot, entre autres :

- avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années à partir de 2016, au moins deux (02) marchés de travaux de routes ayant chacun une valeur minimale de :

✓ **lot 1 : Six cent quarante millions (640 000 000) de Francs CFA ;**

✓ **lot 2 : quatre cent quatre-vingt millions (480 000 000) de Francs CFA.**

Les Candidats devront fournir les attestations de travaux faits délivrés par les Maitre d'Ouvrage. Les prestations qui ne sont pas accompagnées d'une attestation ne seront pas comptabilisées. Pour les travaux non encore achevés, ne seront pris en compte que ceux réalisés à hauteur de 80% au minimum et attestés par les maîtres d'ouvrages ou le bénéficiaire.

- Fournir pour chaque lot les états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) ou un organisme assimilé pour les entreprises non sénégalaises pour les trois dernières années à compter de 2023 (2023 – 2024 – 2025).

- avoir au minimum, au cours des trois (03) dernières années à compter de à compter de 2023 (2023 – 2024 – 2025), un chiffre d'affaires moyen annuel de :

✓ **lot 1 : Un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de Francs CFA ;**

✓ **lot 2 : Un milliard deux cent millions (1 200 000 000) de Francs CFA.**

- Disposer d'une attestation de ligne de crédit auprès d'une banque agréée par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan du Sénégal d'un montant équivalent à :

✓ **lot 1 : Deux cent millions (200 000 000) de Francs CFA ;**

✓ **lot 2 : Cent soixante-dix millions (170 000 000) de Francs CFA.**

Les lignes de crédits établies par les compagnies d'assurance ne seront pas acceptées ;

- Avoir une expérience générale des marchés, en tant qu'entrepreneur au cours des dix (10) dernières années à compter de 2016.

Voir le Document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de **Cinquante mille (50 000) F CFA** par versement au compte

n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.

8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la Direction de la Passation de Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL sise à la **Rue David DIOP x F, Fann Résidence - Tel : 33 869 07 51** au plus tard le **11 août 2026 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

Les offres seront ouvertes dans la salle de réunion de l'AGEROUTE en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse mentionnée ci-dessus le **11 août 2026 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

Les offres doivent comprendre pour chaque lot, **une garantie de soumission délivrée par une institution financière agréée par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, d'un montant de quinze millions (15 000 000) de Francs CFA.**

La garantie de soumission restera valable pendant 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

La durée de validité des offres est de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Le Directeur Général

Moustapha FALL